

Objectif, contenu, mise en œuvre

Patrice Vermeulen

Directeur interrégional de la mer Nord-Atlantique Manche Ouest.





Objectifs

- cadre pour que les états membres (EM)
 prennent les mesures nécessaires pour
 réaliser ou maintenir un bon état écologique
 du milieu marin d'ici 2020
- eaux sous juridiction ou souveraineté française
 (ZEE) incluant les eaux côtières, sol et sous-sol
- Chaque EM établit sa stratégie pour les eaux marines, tenant compte des activités humaines, coordination entre EM, conventions de mers régionales (OSPAR) comme platesformes.



Contenu des plans d'actions

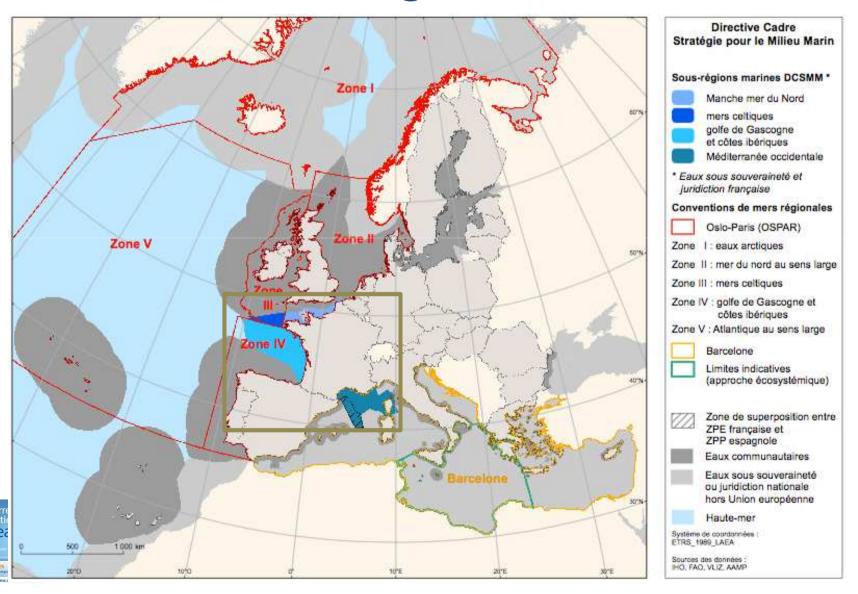
- Évaluation initiale de l'état du milieu marin et des pressions auxquelles il est soumis. Elle comporte 3 volets:
 - Etat Ecologique
 - Pression Impact
 - Analyse Economique et Sociale
- Définition du bon état écologique
- Définition des objectifs environnementaux et des indicateurs.
- Établissement et mise en œuvre de programmes de surveillance.
- Développement et mise en œuvre de programmes de mesures.

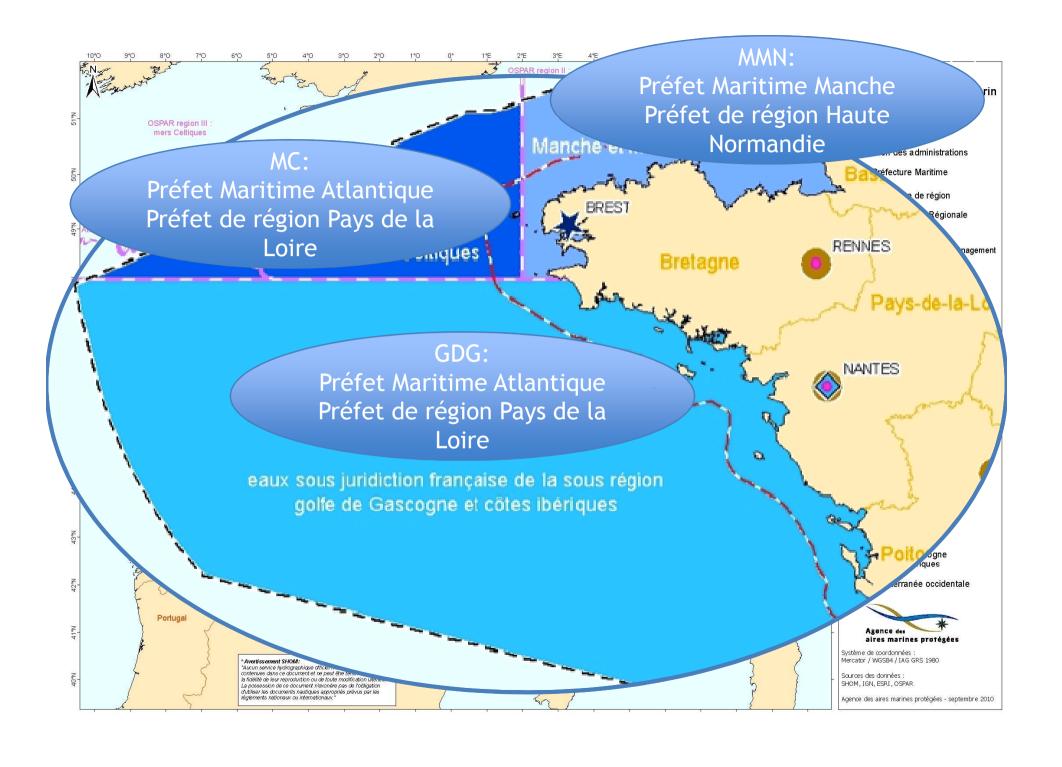


Processus itératif: révision tous les 6 ans



Les sous-régions marines







Processus d'élaboration

- Phase initiale: préparation au sein des services de l'Etat:
 - Documents de travail
 - Guides, définitions, concepts
- Phase de concertation: co-élaboration des éléments:
 - Parties prenantes: CMF, CML
 - Compléments, réflexions, enrichissement...
- Phase de consultations: du public et des instances
- Adoption des textes: arrêtés interpréfectoraux / ministériel (BEE)

